



BULLETIN

March 29, 2023

Notice of Changes to Maximum and Minimum Tax Credit Administration Fees for OPSTC and OIDMTC

Ontario's current tax credit administration fee structure has been in place since April 2017. Fees are based on 0.15% of eligible expenditures for all tax credits with a credit-specific minimum and maximum cap.

In 2022-23 Ontario Creates reviewed the tax credit administration fee structure to ensure the sustainability and stability of Ontario's tax credit program. Ontario Creates is committed to reviewing fees regularly to achieve cost recovery in a fair, equitable manner for industry stakeholders and to ensuring that fees are proportionate to the tax credit received.

Base Rate Will Remain the Same for All Tax Credits:

Ontario Creates is pleased to confirm that the base rate for fees will not be changing. The base rate will remain the same for all tax credits at 0.15% of eligible expenditures.

The only changes will be to the maximum fee cap for the Ontario Production Services Tax Credit (OPSTC) and the minimum fee threshold for the Ontario Interactive Digital Media Tax Credit (OIDMTC). These changes will take effect May 1, 2023 as follows:

OPSTC Maximum Administration Fee Cap:

The OPSTC maximum administration fee cap will be changed from \$10,000 to \$15,000 for applications received on and after May 1, 2023. The base rate will remain the same at 0.15% of eligible expenditures.

The OPSTC accounts for the largest tax credit value of all the credits administered by Ontario Creates, in part because it is based on more than just Ontario labour expenditures. Eligible expenditures have recently increased to include location fees. The review determined that the fees charged on the largest OPSTC claims were not proportionate to the value of the tax credits received. Therefore the maximum cap will be raised to \$15,000. The change will only affect the largest OPSTC claims.

OIDMTC Minimum Administration Fee Threshold:

The OIDMTC minimum administration fee threshold will be reduced from \$1,000 to \$500 for applications received on and after May 1, 2023. The base rate will remain the same at 0.15% of eligible expenditures.

The reduction of the ODMTC minimum administration fee to \$500 will ease the burden on smaller interactive digital media companies and will make the minimum threshold for ODMTC consistent with the Ontario Film and Television Tax Credit (OFTTC) and the Ontario Computer Animation and Special Effects (OCASE) Tax Credits.

For questions, please send an inquiry to taxcredit@ontariocreates.ca or contact:

Ontario Creates

175 Bloor Street East | South Tower | Suite 501 Toronto | Ontario M4W 3R8

Main phone: 416-314-6858



Le 29 mars 2023

Avis de modification des montants maximum et minimum des frais d'administration du CIOSP et du CIOPMIN

Le barème actuel des frais d'administration des crédits d'impôt de l'Ontario est en vigueur depuis avril 2017. Les frais correspondent à 0,15 % des dépenses admissibles dans le cadre de l'ensemble des crédits d'impôt, avec des seuils minimal et maximal spécifiques à chaque crédit.

En 2022-2023, Ontario Créatif a examiné le barème des frais d'administration du Programme de crédits d'impôt de l'Ontario dans le but d'en assurer la viabilité et la stabilité. Ontario Créatif tient à revoir les frais régulièrement afin de procéder au recouvrement des coûts de manière juste et équitable pour les parties prenantes de l'industrie et de veiller à ce que les frais soient proportionnels au crédit d'impôt obtenu.

Le taux de base restera le même pour l'ensemble des crédits d'impôt :

Ontario Créatif a le plaisir de confirmer que le taux de base des frais ne changera pas. Il restera le même dans le cadre de tous les crédits d'impôt, soit 0,15 % des dépenses admissibles.

Les seules modifications concernent le seuil maximal des frais associés au crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CLOSP) et le seuil minimal des frais associés au crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques (CLOPMIN). Ces changements entreront en vigueur le 1er mai 2023, comme suit :

Seuil maximal des frais d'administration du CLOSP :

Le seuil maximal des frais d'administration du CLOSP passera de 10 000 à 15 000 dollars pour les demandes reçues le 1er mai 2023 et ultérieurement. Le taux de base restera le même, soit 0,15 % des dépenses admissibles.

De tous les crédits d'impôt administrés par Ontario Créatif, le CLOSP est celui dont la valeur monétaire est la plus importante, en partie parce qu'il n'est pas calculé en fonction des seules dépenses de main-d'œuvre ontarienne. Les dépenses admissibles ont récemment été étendues aux frais de lieux de tournage. L'examen a déterminé que les frais facturés à l'égard des demandes de CLOSP les plus substantielles n'étaient pas proportionnels à la valeur des crédits d'impôt obtenus. C'est pourquoi le seuil maximal sera élevé à 15 000 dollars. La modification affectera uniquement les plus grosses demandes de CLOSP.

Seuil minimal des frais d'administration du CLOPMIN :

Le seuil minimal des frais d'administration du CLOPMIN sera abaissé de 1 000 à 500 dollars pour les demandes reçues le 1er mai 2023 et ultérieurement. Le taux de base restera le même, soit 0,15 % des dépenses admissibles.

La réduction à 500 dollars du montant minimum des frais d'administration du CLOPMIN allègera le fardeau pour les plus petites sociétés de production multimédia interactive numérique tout en favorisant la cohérence avec le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) et le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques (CLOESAI).

Si vous avez des questions, veuillez les adresser à taxcredit@ontariocreates.ca.

Ontario Créatif

175, rue Bloor est | Édifice sud | bureau 501 | Toronto | Ontario | M4W 3R8

Ligne principale : 416-314-6858

<https://www.ontariocreates.ca/fr/>



[Unsubscribe](#) from Ontario Creates email communications about programs, services and events.

[Se désabonner](#) de la liste de courriels d'Ontario Créatif à propos des programmes, des services et des événements.